

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



jeudi 6 février 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Michel PIRAT, Sandrine PARNALAND, Pascal CHEVAILLIER, Gilles LAMBERET, Bernard MALIN, Angélique MARION, Guy ANDRE, Olivier BROCOLT, Catherine RUEZ, Laurence BOUILLLOUX, Eric LONG, François BLANC.

Réuni sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et :

- 1) Validé la proposition d'APAVE SUDEUROPE SAS pour les vérifications périodiques réglementaires des installations techniques des bâtiments et équipements communaux pour un prix de 1340.80 € T.T.C. annuel (vérification gaz et électricité) et 300.00 € T.T.C. annuel (vérification des aires de jeux et équipements sportifs).
- 2) Validé la proposition de Monsieur François COLLET pour les travaux de reliure des registres d'Etat Civil de 1973 à 2012 pour le prix de 2 427.60 € T.T.C.
- 3) Validé la proposition du Service Archives du Centre de Gestion de l'Ain pour les travaux de classement des archives communales « anciennes et modernes » pour la somme de 5 500.00 € et décidé de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain pour la totalité des travaux de classement des archives communales.
- 4) Décidé d'établir un contrat d'engagement à durée indéterminée pour Madame Arlette JACQUET, adjoint d'animation à la cantine scolaire, pour une durée hebdomadaire de 4h34, à partir du 1^{er} avril 2014.
- 5) Autorisé Madame Valérie GUYON, Maire, à représenter la Commune de Saint Nizier le Bouchoux, lors de la signature de l'acte de vente du fonds commercial de la boulangerie située « au bourg ».
- 6) Le panneau de signalétique festive est installé à l'entrée du village ainsi que les petits panneaux d'indication de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Valérie GUYON.